



AED en colère : première sommation

Une mobilisation réussie qui en appelle d'autres !

Aujourd'hui, les AED étaient mobilisé.e.s au côté des AESH partout en France pour revendiquer notamment un statut de titulaire et des hausses de salaire immédiates et conséquentes. Dans le Rhône, 24 vies scolaires étaient complètement fermées et de nombreuses autres ont fonctionné en service réduit, prouvant que les revendications portées par la CGT éduc'action et Sud éducation sont partagées par les AED dans tous les établissements. La mobilisation a rassemblé environ 150 personnes devant le rectorat malgré le froid.

Nous avons été reçu.e.s en audience au rectorat. Preuve que la grève paie, toutes les revendications qui dépendent directement du rectorat de Lyon et qui nous étaient refusées à de multiples reprises depuis des années semblent avoir été entendues et prises en compte. Le rectorat s'est engagé à ouvrir des négociations sur un document cadre des conditions d'emploi et de travail s'imposant aux chef.fe.s d'établissement et limitant leur arbitraire que nous dénonçons de longue date et qui leur permet de nous licencier sans justification. « Engagement est pris de transférer » aux services compétents nos requêtes pour soutenir notre demande d'application de la loi afin de nous permettre d'avoir des contrats de plus d'un an de manière plus systématique et de nous verser l'intégralité des primes auxquelles nous avons droit. Cependant, aucune réponse ne nous a été apportée concernant les intimidations et atteintes au droit de grève que nous avons constaté une fois de plus aujourd'hui.

Nous ne sommes pas dupes, ces annonces ne font que différer le traitement de nos revendications et cette journée ne grève n'est qu'une première sommation, elle en appelle d'autres !

Notre combat est national et c'est partout en France que les AED se sont mobilisé.e.s à l'appel de nos organisations syndicales pour exiger :

- Une augmentation immédiate de 400 euros net par mois
- Un statut de titulaire de la fonction publique de catégorie B et un statut en CDI d'étudiant.es/salarié.es avec un temps de décharge accru pour les personnes en étude ou en formation
- La baisse du temps de travail à 32h / semaine pour un temps plein
- Des créations de poste d'AED
- Une grille de salaire commune avec AESH
- Le paiement complet des heures d'internat, en remplacement du forfait nuit
- Le versement de la Prime REP/REP+ complète avec rétroactivité depuis 2015
- La prise en charge des services contraints (demi-pension)